



ÉTRANGER

21 juillet 2017

etranger.sgen-cfdt.org

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 19 : Passer un concours devrait tirer vers le haut, pas mettre à terre

Samantha vit au Statonal depuis les années 80 et exerce au lycée français depuis les années 90 en tant que recrutée locale. En 2015, elle décide de se présenter au concours de professeure des écoles et bénéficie pour ce faire d'un soutien financier de l'AEFE.

Samantha se prépare et est admise au concours : le sacrifice paie. Elle part donc en France avec sa fille. L'aventure française ne durera que dix mois : le père de sa fille est au Statonal et Samantha a refait sa vie depuis de nombreuses années, il ne s'agit pas de rompre l'équilibre familial trop longtemps.

En 2016, son année de stage achevée, Samantha et sa fille repartent donc au Statonal. Elle y retrouve un poste de recrutée locale : elle attendra qu'un poste se libère. En 2017, elle est recrutée et reçoit rapidement un avis favorable à son détachement.

Samantha connaîtra bientôt une amélioration substantielle de sa rémunération aussi, dans la foulée de ces bonnes nouvelles, le couple se porte acquéreur d'un logement et contracte un crédit.

Au mois de juin, Samantha reçoit une contre-information du ministère : le détachement préalablement accordé en avril ne l'est plus au mois de juin. C'est l'effondrement.

La situation de Samantha, outre l'incompréhension, crée un vif émoi au lycée. Les collègues se mobilisent, une délégation est reçue à l'ambassade avec demande de réexamen bienveillant de la situation de la collègue.

Aujourd'hui, Samantha est dans l'attente tandis que le chef d'établissement est pressé de pourvoir le poste.

Son cas ne pourrait-il pourtant pas relever d'un « examen bienveillant » ?

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.